

Éditorial

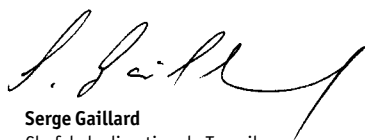
Investir dans de bonnes conditions de travail est d'un intérêt certain

La Suisse peut se réjouir d'avoir un taux d'activité élevé et une main-d'œuvre bien qualifiée, deux facteurs essentiels de prospérité et de compétitivité pour notre pays. Il sera d'autant plus important de préserver ces avantages, au cours des prochaines années, que nous nous acheminons vers un vieillissement de la population. Comme le potentiel de main-d'œuvre est déjà largement épuisé en Suisse, améliorer les conditions de travail est une chance que nous devons saisir.

Comparé aux autres pays européens, le taux d'occupation des femmes est très élevé en Suisse, bien que celles-ci doivent souvent se contenter d'un emploi à temps partiel. Elles sont, par contre, nettement sous-représentées dans les positions de cadres. Si la Suisse attire les étrangers hautement qualifiés, c'est essentiellement à ses conditions de travail qu'elle le doit. Il s'agit, de même, de maintenir les salariés âgés sur le marché du travail. Il arrive, en effet, souvent que ceux-ci ne soient plus en état de travailler en raison de problèmes de santé résultant des conditions dans lesquelles ils ont exercé leur vie professionnelle.

La santé et la sécurité au travail sont des aspects importants de notre politique de l'emploi et de la croissance. Des conditions de travail insatisfaisantes entraînent l'absentéisme et souvent une invalidité précoce. Non seulement cette situation est insupportable humainement, mais elle a aussi des effets néfastes sur l'économie et les entreprises. Les coûts qu'elle engendre grèvent notre système de sécurité sociale et les finances de l'État. La protection de la santé est réglée par la loi sur le travail, dont le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) est chargé de surveiller l'application. C'est notre tâche de veiller à ce qu'elle suive l'évolution du monde du travail et s'adapte régulièrement aux nouveaux risques.

Investir dans la protection de la santé représente un intérêt certain aux plans économique et entrepreneurial. Les moyens investis permettent d'abaisser l'absentéisme, de motiver les employés et d'améliorer leurs performances. Ils aident l'ensemble des travailleurs à préserver leurs capacités et préviennent leur exclusion prématurée de la vie active. La révision de la directive MSST sur la sécurité au travail, élaborée d'entente avec les partenaires sociaux, montre qu'il est possible de pratiquer une prévention efficace sans charges administratives démesurées.



Serge Gaillard
 Chef de la direction du Travail,
 Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Berne

